

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 13 ET 14 DECEMBRE 2021Point 3 de l'ordre du jour**PLAN FINANCIER 2022 – 2026**Introduction

Parallèlement à la réalisation du budget 2022 qui présente un déficit de CHF 2'400'400 (1,84%) sur un total de revenus de CHF 130'194'550 (sans les imputations internes), le plan financier a été réactualisé.

La planification est un outil de gestion qui permet aux Autorités de présenter une **analyse prévisionnelle** sur cinq ans. Elle a pour but de donner **l'orientation générale sur le développement prévisible de l'ensemble des charges et des revenus de fonctionnement** ainsi que l'impact sur les indicateurs principaux du bilan et du compte de flux de fonds en fonction des investissements planifiés, entre autres la marge d'autofinancement sur les prochaines années.

Le plan financier n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets. Il doit s'efforcer de trouver les limites entre lesquelles pourra s'exercer la marge de manœuvre de la Commune. Il a donc pour but de garder un fil conducteur entre les enjeux publics et les finances communales.

Plusieurs éléments encore inconnus ou non maîtrisables peuvent influencer l'évolution de chaque catégorie de charges ou de produits. Parmi ceux-ci, il convient de relever d'une manière non exhaustive :

- L'évolution démographique
- La situation économique générale
- L'évolution des taux d'intérêt
- Les modifications légales au niveau fédéral et cantonal
- L'impact du Covid-19

Le plan financier est transmis à la Commission financière et au Conseil général. Il ne doit pas être approuvé par le Législatif.

Plan des investissements 2022- 2026

Le plan des investissements pour les années 2022 à 2026, ci-après, est un inventaire des investissements que le Conseil communal souhaite réaliser en fonction de l'évolution de la croissance générale de la Commune.

Une distinction a été faite entre les investissements déjà votés et ceux qui sont programmés (non votés par le Législatif). Les investissements relatifs à l'eau et à l'épuration ont été déduits du total, étant donné qu'ils doivent être autofinancés par les taxes selon le principe du pollueur-payeur. Les investissements relatifs au patrimoine financier avec rendement ont également été déduits.

Le cumul des investissements prévus à ce stade, pour la période 2022 - 2026, s'élève à CHF 86'943'000. Pour la période 2021-2025, selon le plan financier présenté en décembre 2020, le montant s'élevait à CHF 106'678'000.

Planification	Total des investissements	Moyenne par année
2022 – 2026	86'943'000	17'388'600
2021 – 2025	106'678'000	21'335'600

. / .

PLANIFICATION DES INVESTISSEMENTS 2022 - 2026

[illegible]

Paramètres retenus pour l'établissement du plan financier 2022 - 2026

La planification 2022 correspond au budget soumis au Conseil général.

Une analyse détaillée de l'évolution des charges et produits par nature a été réalisée. L'évolution des charges et produits a été effectuée sur la base de différents critères en possession de la commune.

CHARGES

Charges de personnel (30)

Un taux de progression moyen de 1,5 % des charges de personnel a été retenu, tenant compte des progressions dans l'échelle des salaires.

Pour les Foyers communaux, l'estimation de l'évolution des salaires est identique. Quant aux salaires du personnel soignant, ils sont couverts par les recettes et le subventionnement cantonal des soins spéciaux.

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation (31)

Une indexation des charges a été planifiée au taux moyen de 1 %, voire une stagnation pour certaines charges.

Amortissements du patrimoine administratif (33)

Les amortissements sont indiqués sur le tableau de synthèse ci-après. Ils sont calculés sur les investissements en cours, les investissements déjà votés qui sont à réaliser, ainsi que sur les investissements programmés.

Charges financières (34)

Les intérêts passifs ont été estimés en fonction de l'estimation de la marge d'autofinancement et du volume des investissements prévus. Le taux moyen a été calculé selon les taux fixes actuellement en vigueur sur les contrats en cours et les prévisions sur 5 ans.

Ce poste inclut également les charges des bâtiments du patrimoine financier.

Charges de transferts (36)

Il s'agit des dédommagements à des collectivités publiques (dépenses liées), de la péréquation financière intercommunale et des subventions à des collectivités et à des tiers.

Les dépenses liées ont été calculées selon l'évolution moyenne de ces dernières années et les indications connues à ce jour. Il s'agit de mettre en évidence les deux éléments suivants :

- Selon la planification établie pour les EMS en Gruyère, les frais financiers à charge de la Commune vont augmenter de l'ordre de CHF 1'300'000 d'ici 2026 et de CHF 3'000'000 d'ici 2030.
- Le centre sportif régional de la Gruyère devrait ouvrir en été 2025 si toutes les étapes pour la réalisation se déroulent comme prévu. Aussi, il a été tenu compte de CHF 275'000 de charges en 2025 et de CHF 1'800'000 de charges d'exploitation et de frais financiers pour 2026.

REVENUS

Revenus fiscaux (40)

Pour rappel, la mise en œuvre de la réforme fiscale fribourgeoise a pris effet dès la période fiscale 2020. La baisse des recettes fiscales des personnes morales est estimée à CHF 6'000'000 ou environ 53 %. Une compensation est versée momentanément par le Canton (voir nature 46 ci-dessous).

La progression moyenne est de 2% par année pour les personnes physiques et de 4% pour les personnes morales sur la base des informations connues à ce jour. D'autre part, des exonérations fiscales prendront fin en 2026.

Pour les autres impôts directs, une augmentation de 3% par année a été prévue.

Taxes et redevances (42)

Un taux d'augmentation de 1 à 2 % a été retenu.

Revenus de transferts (46)

Une compensation est versée aux communes qui sont impactées par la réforme fiscale. En 2021, la Ville de Bulle a reçu du Canton un montant de CHF 2'017'000 pour la compensation de base – dégressive, sur une durée de sept ans de 2020 à 2026 – et CHF 2'060'000 pour la compensation des cas de rigueur – versée durant deux ans de 2020 à 2021, soit un total de CHF 4'077'000.

En 2022, la compensation se monte à CHF 1'577'000, donc une diminution de CHF 2'500'000.

Compensation réforme fiscale	2021	2022
- Compensation de base	2'017'000	1'577'000
- Compensation pour cas de rigueur	2'060'000	0
Total	CHF 4'077'000	CHF 1'577'000

La Ville de Bulle touchera du Canton un montant de CHF 1'336'000 en 2022 (CHF 1'238'900 en 2021) au titre de la péréquation financière des besoins.

Plan financier

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges par groupe de natures durant la période de planification 2022 – 2026 :

<u>Groupe de natures</u>	<u>2022</u>	<u>2023</u>	<u>2024</u>	<u>2025</u>	<u>2026</u>
30 Autorités et charges de personnel	39'577'000	40'259'700	40'834'700	41'418'300	42'010'600
31 Biens et services et autres charges d'exploit.	18'090'550	18'199'600	18'290'300	18'381'900	18'474'400
33 Amortissements du patrimoine administratif	7'123'500	7'944'700	8'478'000	8'779'000	9'236'100
34 Charges financières	693'800	693'800	693'800	693'800	693'800
34 Charges d'intérêts	1'273'700	1'364'743	1'555'405	1'701'573	1'902'633
35 Attributions aux fonds et financ. spéciaux	579'150	579'200	579'200	579'200	579'200
36 Charges de transferts	64'200'950	65'474'900	66'646'800	67'954'100	71'111'200
37 Subventions redistribuées	44'000	44'000	44'000	44'000	44'000
TOTAL DES CHARGES	131'582'650	134'560'643	137'122'205	139'551'873	144'051'933
40 Revenus fiscaux	76'655'000	78'461'600	80'313'900	82'213'100	86'160'400
41 Patentes et concessions	41'400	41'400	41'400	41'400	41'400
42 Taxes et redevances	23'133'500	23'544'200	23'962'600	24'388'900	24'823'200
43 Revenus divers	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000
44 Revenus financiers	2'803'600	2'803'600	2'803'600	2'803'600	2'803'600
45 Prélèvements sur fonds et financ. spéciaux	788'700	788'700	788'700	788'700	788'700
46 Revenus de transferts	24'216'050	24'552'100	24'893'300	25'239'800	25'591'700
47 Subventions à redistribuer	44'000	44'000	44'000	44'000	44'000
48 Revenus extraordinaires	1'400'000	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	129'182'250	130'335'600	132'947'500	135'619'500	140'353'000
RESULTAT	-2'400'400	-4'225'043	-4'174'705	-3'932'373	-3'698'933

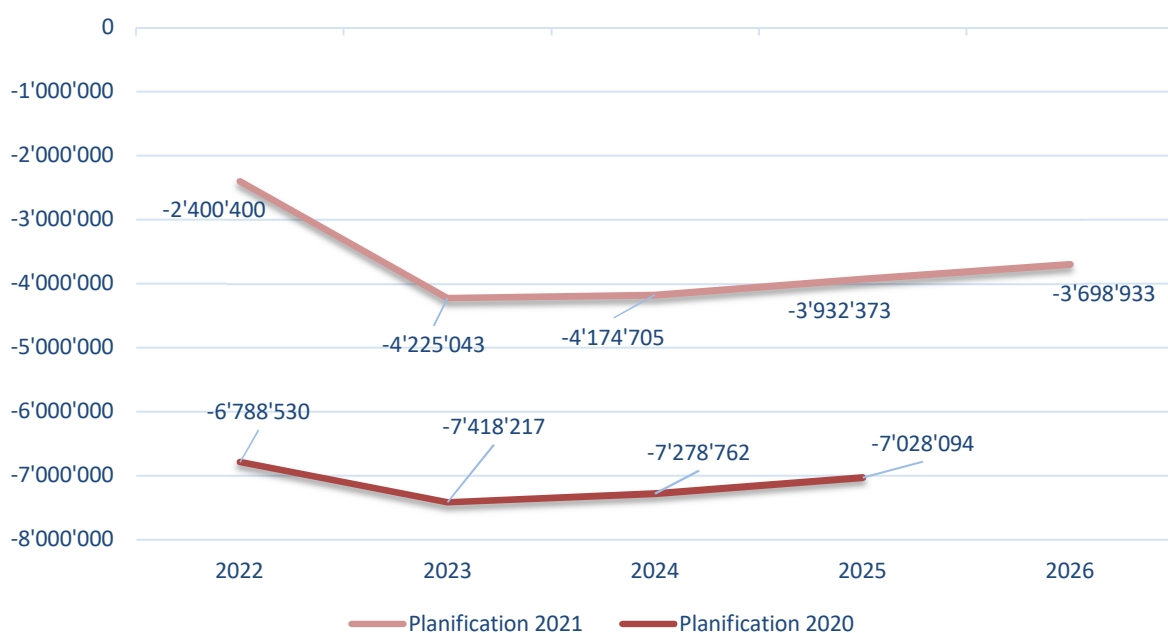
Après la prise en compte des éléments précités, la synthèse de la planification financière 2022 – 2026 est la suivante :

. / .

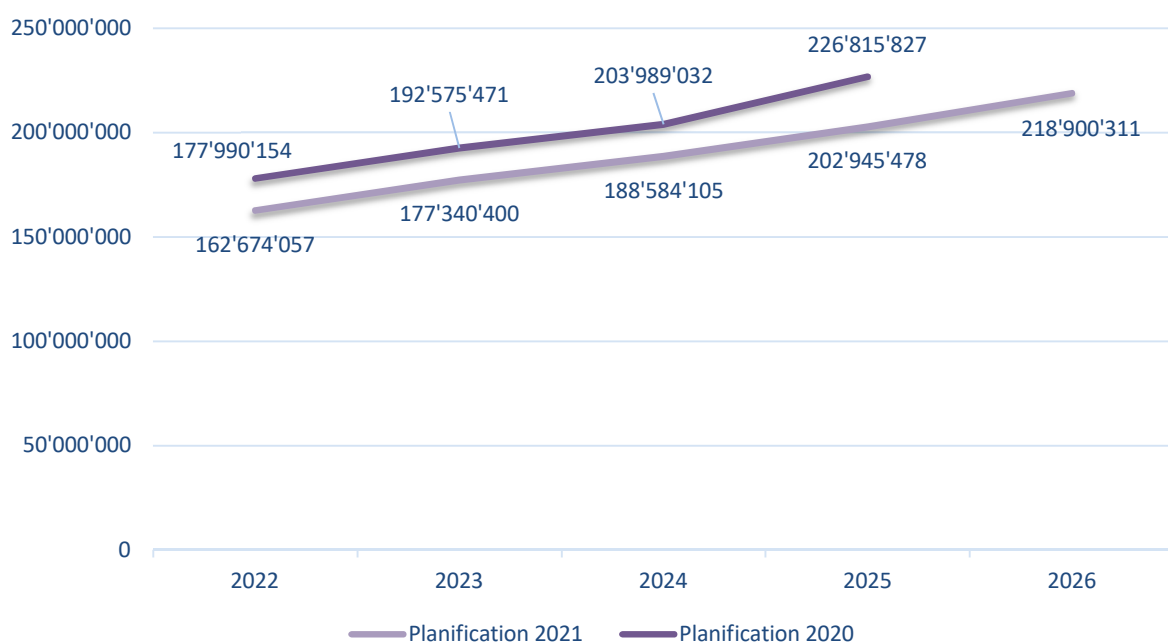
PLAN FINANCIER 2022-2026

	Comptes 2020	Budget 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024	Planification 2025	Planification 2026	Planification TOTAUX
Dépenses d'investissements	21'889'880	33'535'000	28'824'000	22'020'000	18'985'000	24'594'000	24'993'000	
Recettes d'investissements	961'223	7'725'000	16'514'000	3'634'000	3'438'000	5'386'000	3'501'000	
Dépenses d'investissements nettes	20'928'657	25'810'000	12'310'000	18'386'000	15'547'000	19'208'000	21'492'000	86'943'000
Charges de fonctionnement	111'653'940	115'662'250	123'185'450	125'251'200	127'088'800	129'071'300	132'913'200	
Intérêts passifs	1'469'346	1'481'700	1'273'700	1'364'743	1'555'405	1'701'573	1'902'633	
Amortissements en cours	7'510'350	7'325'400	7'123'500	6'961'500	6'822'300	6'678'600	6'665'400	
Nouveaux amortissements				983'200	1'655'700	2'100'400	2'570'700	
Charges de fonctionnement totales	120'633'636	124'469'350	131'582'650	134'560'643	137'122'205	139'551'873	144'051'933	
Revenus de fonctionnement	125'462'979	120'669'040	129'182'250	130'335'600	132'947'500	135'619'500	140'353'000	
Résultat	4'829'343	-3'800'310	-2'400'400	-4'225'043	-4'174'705	-3'932'373	-3'698'933	-18'431'454
Amortissements	7'510'350	7'325'400	7'123'500	7'944'700	8'478'000	8'779'000	9'236'100	
Marge d'autofinancement	12'339'693	3'525'090	4'723'100	3'719'657	4'303'295	4'846'627	5'537'167	23'129'846
Degré d'autofinancement	58.96%	13.66%	38.37%	20.23%	27.68%	25.23%	25.76%	
Modification endettement		22'284'910	7'586'900	14'666'343	11'243'705	14'361'373	15'954'833	
Endettement brut	132'802'247	155'087'157	162'674'057	177'340'400	188'584'105	202'945'478	218'900'311	

Résultat du compte de fonctionnement



Endettement brut



Conclusion

Le déficit cumulé des années 2022 à 2026 se monte à CHF 18,4 millions, alors que le plan 2021 - 2025 prévoyait un déficit cumulé de CHF 32,3 millions.

Avec un développement fort de la Ville de Bulle, les besoins en infrastructures sur la période 2022-2026 sont importants. Le total des investissements prévus s'élève à CHF 86'943'000. Le Conseil communal s'est fixé une limite de CHF 15 millions par année, soit CHF 75 millions sur 5 ans, et il s'engage à rattraper le dépassement de CHF 11'943'000 sur les années 2027 à 2029. En effet, le Conseil communal a déjà travaillé sur la planification des investissements 2027 à 2029.

La dette brute de CHF 155 millions à fin 2021 se monterait à CHF 219 millions à fin 2026. La marge d'autofinancement est trop faible. Pour rappel, la norme idéale pour les investissements est de 70% et le solde (30%) peut être financé par la dette. La planification 2022-2026 affiche un taux d'autofinancement bien au-dessous de cet indicateur puisque oscillant entre 20% et 38%. En revanche, on constate que la marge d'autofinancement s'est améliorée par rapport à la planification 2021-2025.

Aussi, le Conseil communal devra trouver des solutions afin d'améliorer la marge d'autofinancement ces prochaines années, malgré de nouvelles dépenses régionales (EMS, centre sportif régional).

On constate que les amortissements de CHF 7,1 millions en 2022 s'élèveraient à CHF 9,2 millions en 2026. Quant aux intérêts passifs, ils augmentent de CHF 630'000 de 2022 à 2026. Si les taux d'intérêt actuels restent favorables, il faut être attentif à leur évolution à long terme.

Cette planification financière permet une prise de conscience des contraintes financières. Elle sert à fixer des priorités, lesquelles découlent des ressources disponibles et des moyens nécessaires pour engager la réalisation des tâches publiques. Un contrôle budgétaire soutenu et des décisions d'investissements mûries seront les seuls gages d'une augmentation maîtrisée de la dette.

Les décisions politiques, tant au niveau fédéral que cantonal, auront des conséquences qu'il s'agira d'anticiper au mieux.

Les données évoluent constamment, c'est pourquoi le plan financier est revu chaque année.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Raoul Girard